



---

**2<sup>ème</sup> Comité Technique Spécialisé sur  
les Finance, les Affaires monétaires, la planification  
économique et l'intégration  
Réunion des ministres  
16-17 avril 2018  
Addis-Abeba (Éthiopie)**

**Eco/STC/MAEPI(II)/MIN/Rpt**

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES**

## I. Introduction

1. La deuxième réunion du Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration s'est tenue à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) du 16 au 17 avril 2018. La réunion était présidée par S.E. Prof. Bahati Lukwebo Modeste, Ministre d'État, Ministre du Plan de la République Démocratique du Congo.
2. La réunion a pris note de la désignation de la République Arabe de l'Égypte comme troisième Vice-Président du Bureau du CTS dont la composition est la suivante :

<b>Président:</b>	Afrique de l'Est - République du Soudan
<b>Premier vice-président:</b>	Afrique centrale - République centrafricaine
<b>Deuxième vice-président:</b>	Afrique de l'Ouest - République du Sénégal
<b>Troisième vice-président:</b>	Afrique du Nord - République Arabe de l'Égypte
<b>Rapporteur:</b>	Afrique australe - Royaume du Lesotho

## A. Participation

3. Des représentants des États membres suivants ont participé à la réunion: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Maroc, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, République arabe Saoudienne, République démocratique du Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.
4. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) était également représenté.
5. Étaient également présents des représentants d'institutions africaines et internationales et des représentants des départements techniques de la Commission de l'Union africaine.

## B. Allocutions de bienvenue

6. La séance d'ouverture a été animée par le Dr René Kouassi, Directeur des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine.
7. Dans son allocution de bienvenue, S.E Admasu Nebebe, Ministre d'Etat chargé des finances et de la coopération économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a souhaité la bienvenue aux participants à Addis-Abeba tout en exprimant sa gratitude au Commissaire pour

l'organisation de la réunion et aux États membres pour leur participation. Chaque année, a-t-il indiqué, l'Afrique perd près de 50 milliards de dollars EU sous la coupe de la corruption et des flux financiers illicites (FFI). Pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites, poursuit-il, l'Afrique a besoin de ressources suffisantes qui doivent être mobilisées au sein du continent pour son développement. Il a relevé l'importance de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 dans la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption. Il a indiqué que l'Éthiopie fournit des efforts pour combattre la corruption et les FFI, grâce notamment à la réforme de ses lois fiscales tout en assurant la transparence dans le secteur bancaire et le système fiscal. La commission de lutte contre la corruption déploie des efforts visant à sensibiliser le public, afin de créer un environnement libre de toute corruption. En outre, il a insisté sur l'utilisation des médias à des fins de sensibilisation du public à la question. Par ailleurs, des enquêtes seraient en cours en particulier dans les zones les plus touchées par la corruption, en l'occurrence l'administration foncière, et des mesures seront prises pour récupérer les ressources perdues à cause de la corruption et des flux financiers illicites (FFI).

8. Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Mme Amira ElFadil, Commissaire aux affaires sociales, a souligné le rôle important que joue la plate-forme du CTS dans la promotion de l'intégration économique et la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Elle a déclaré que la Commission déploierait tous les efforts nécessaires pour la réussite de la mise en œuvre de la Zone de libre échange continentale (ZLEC). En indiquant que les institutions financières de l'Union africaine joueraient un rôle majeur dans la mise en œuvre de la ZLEC, elle a exhorté tous les pays qui n'ont pas encore signé et ratifié les instruments juridiques des institutions financières à le faire. Elle a déclaré que les pays africains ont fait preuve de résilience suite à l'effondrement récent des prix des produits de base et ce, grâce aux progrès de la gouvernance macroéconomique. Cependant, la croissance enregistrée reste faible et n'a pas créé suffisamment d'emplois. Elle a insisté sur la nécessité de lutter d'avantage contre la corruption, de réduire la taille du secteur informel et de récupérer les actifs mal acquis pour financer le développement du continent. Pour conclure, elle a exprimé le souhait de voir la Commission travailler en étroite collaboration avec les États et les communautés économiques régionales (CER) dans ces domaines.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

9. Les représentants des États Membres ont adopté l'ordre du jour suivant::
  - (a) Ouverture de la réunion
  - (b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
  - (c) Exposé introductif sur les questions économiques d'actualité en Afrique et sur le thème " Mobilisation des ressources nationales: lutte contre la corruption et les flux financiers illicites"
  - (d) Table ronde sur le thème "mobilisation des ressources nationales"
  - (e) Table ronde sur le thème "Lutte contre la corruption"
  - (f) Table ronde sur le thème "Lutte contre les flux financiers illicites"

- (g) Examen du rapport et des recommandations de la réunion des experts
- (h) Examen et adoption du rapport et des recommandations de la réunion ministérielle et de la déclaration ministérielle
- (i) Questions diverses
- (j) Clôture de la réunion

## **II. Compte rendu des travaux**

### **A. Exposé introductif sur les questions économiques d'actualité en Afrique et sur le thème " Mobilisation des ressources nationales : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites"**

- 10.M. Julio Escolano, chef de mission pour l'Éthiopie, a fait un exposé dans lequel il a mis en évidence le rôle crucial de la mobilisation des ressources nationales comme moyen durable d'investir dans les services sociaux et les infrastructures pour la réalisation des Agendas 2063 et 2030 pour les ODD. Dans ses précisions sur la le contexte macroéconomique continental actuel marqué par les incertitudes et les turbulences depuis la fin du super-cycle de l'essor des matières premières en 2014, il a souligné la nécessité de créer un environnement aux niveaux national et régional comme un catalyseur pour le renforcement de la mobilisation des ressources nationales.
- 11.Il a noté l'importance de réformer les systèmes fiscaux en renforçant les capacités et les institutions afin d'améliorer la perception des recettes fiscales. À cet égard, il est important, dit-il, que les pays africains envisagent une approche holistique visant à améliorer la mobilisation des recettes, qui tiendra compte de la politique et de l'administration fiscale, afin de limiter les risques de non-application et de minimiser les fuites fiscales. Il a également souligné la nécessité de définir des objectifs et des définitions précis pour les régimes spéciaux et les incitations en assurant régulièrement un contrôle et une évaluation. En outre, il a indiqué qu'il est nécessaire que les pays mettent en œuvre des politiques fiscales qui soient les plus difficiles à contourner et facile à respecter en vue de tirer parti du potentiel fiscal du secteur privé. En conclusion, il a signalé qu'en élargissant l'assiette fiscale, les pays doivent éviter les politiques économiquement inefficaces

### **Débats**

- 12.Dans le débat qui s'en est suivi, les États membres se sont félicités de la présentation du représentant résident du FMI et de sa pertinence dans le contexte actuel où les pays africains élaborent de nouvelles stratégies pour renforcer leurs capacités de mobilisation des ressources intérieures. Ils ont souligné l'importance de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites en ce qui a trait à l'utilisation des ressources nationales pour la transformation socioéconomique
- 13.En ce qui concerne la complexité des systèmes fiscaux, ils ont mis en exergue les options stratégiques envisageables pour élargir l'assiette fiscale. À cet égard, ils ont noté qu'il importe de formaliser le secteur informel et de renforcer la collaboration entre les autorités fiscales et le secteur informel en

tant que facteur d'amélioration de la conformité fiscale involontaire. Les experts ont également souligné l'importance de consolider les réglementations fiscales afin de faciliter la tâche des contribuables et des investisseurs pour trouver facilement des informations sur les procédures et les codes fiscaux. Il a également été noté que la diversification des économies africaines est cruciale en matière de mobilisation de leurs ressources nationales, en plus des ressources qui peuvent être mobilisées en versant les taxes.

## **Recommandations**

14. Les participants ont formulé les recommandations suivantes ::

- a) La Commission de l'UA assure la liaison avec différentes agences et organisations qui s'intéressent à la lutte contre la corruption afin de renforcer la capacité des États dans la lutte contre la corruption; et
- b) La Commission de l'UA, en collaboration avec les conseils de lutte contre la corruption des États membres, doit régulièrement publier un rapport sur la corruption en Afrique.

## **B. Table ronde sur le thème "mobilisation des ressources nationales"**

### **Présentation**

15. La table ronde sur le thème "mobilisation des ressources nationales" était présidé par l'honorable Abena Osei-Asare, député et vice-ministre des finances du Ghana. Le panel était composé de S.E. Modeste Bahati Lukwebo, S.E Mohamed Maait, Vice-Ministre des Finances de l'Egypte, Prof. Emmanuel Nnadozie, Secrétaire Exécutif de la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités (ACBF).

16. La Présidente a présenté le thème et a partagé l'expérience de son pays, le Ghana, dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures. Elle a dit que le Ghana tente de relever le défi liée aux inefficacités et aux fuites dans le système fiscal grâce aux mesures visant à optimiser leur rentabilité. Elle a conseillé aux gouvernements d'examiner la stratégie de mobilisation des recettes dans le secteur de l'industrie extractive et de fournir une capacité appropriée aux organes administratifs.

17. S.E Modeste Bahati Lukwebo a souligné que le changement de mentalité en faveur du paiement de l'impôt et de la réduction de la taille du secteur informel est la clé de la mobilisation des ressources. Il a déclaré que les pays africains devraient intégrer et industrialiser leurs économies afin d'être plus résistants aux chocs de prix internationaux. La justice fiscale est également primordiale et les gouvernements doivent inciter les contribuables à travers les programmes et les infrastructures sociaux. Il a conseillé aux États membres d'adopter des stratégies pour la réussite de la mise en œuvre avec succès le partenariat public-privé.

18. Pour sa part, le professeur Emmanuel Nnadozie a souligné que le secteur informel constitue un problème majeur et que les politiques fiscales doivent viser à améliorer la productivité dans le secteur informel. Par rapport aux FFI, il a noté que cette question affecte la mobilisation des revenus nécessaires au financement des programmes sociaux et d'infrastructure. Il est cependant nécessaire, a-t-il indiqué, de minimiser les contacts entre les opérateurs et les officiels grâce à l'utilisation de l'informatique pour moderniser le système fiscal.
19. S.E. Dr. Mohamed Maait a déclaré que ceux qui sont dans le secteur informel sont là parce qu'ils ne sont pas incités à passer au secteur formel. À cet égard, la mise en place d'incitations et d'avantages sociaux est essentielle. Les États membres devraient définir des solutions différentes pour traiter de l'informalité, car il existe une hétérogénéité dans le secteur formel. Il a conclu en soulignant l'importance d'avoir des institutions solides et la nécessité de concevoir des politiques spécifiques aux pays.

## **Discussions**

20. Les discussions se sont apesanties sur la nécessité de renforcer les capacités des États membres afin d'améliorer la transparence de leurs systèmes financiers et fiscaux et d'accroître la perception des recettes. Il a également été noté que les secteurs fiscaux tels que l'agriculture et la gestion des terres pourraient générer des revenus supplémentaires. La réunion est convenue que l'objectif ultime de la mobilisation des ressources intérieures devrait être la promotion de la croissance et la création d'emplois. L'inefficacité de l'administration est l'une des causes du faible niveau de recouvrement des recettes et des FFI, et devrait être abordée. En outre, la réunion a souligné la nécessité d'utiliser les ressources financières disponibles de manière optimale.

## **Recommandations**

21. Après les présentations et les discussions qui ont suivi, les recommandations suivantes ont été formulées :
- a) Des stratégies de renforcement des capacités devraient être établies avec la large participation des organes compétents (autorités fiscales, fonctionnaires des ministères des Finances, parlementaires, organes judiciaires, etc.);
  - b) Les États membres devraient définir des stratégies en vue d'instaurer des systèmes fiscaux plus efficaces et plus équitables en Afrique et élargir les bases d'imposition afin d'inclure le secteur informel de manière optimale et administrativement réalisable;
  - c) Les États membres devraient élaborer des options juridiques, réglementaires et politiques pour maximiser l'impact des ressources financières disponibles, optimiser le recours aux incitations fiscales et rationaliser les exonérations fiscales;
  - d) Les États membres doivent mettre en place des mécanismes efficaces de paiement de l'impôt et s'efforcer de renforcer la collecte de recettes fiscales, en particulier dans le secteur des industries extractives;

- e) Les États Membres doivent renforcer leurs capacités dans l'utilisation des TICs en vue de la dématérialisation des procédures fiscales et administratives; et
- f) Les États Membres devraient concevoir une fiscalité adaptée au secteur informel assortie d'une bonne utilisation des ressources collectées pour sa formalisation.

### **C. Table ronde sur « La lutte contre la corruption »**

#### **Présentation**

22. Le président, l'hon. Abena Osei-Asare, Vice-ministre des Finances du Ghana, a introduit la séance en soulignant l'importance cruciale pour l'Afrique de lutter contre la corruption en vue de combler le déficit de financement de l'Afrique et de réaliser des progrès grâce à la transformation structurelle.
23. Dans son intervention, le Professeur Clément Kouakou a souligné l'importance de numériser les systèmes fiscaux africains pour renforcer la confiance des citoyens dans les systèmes fiscaux. Soulignant que la confiance est au cœur de régimes fiscaux efficaces, il a relevé les efforts déployés par la Côte d'Ivoire pour réduire la propagation de la corruption dans la fonction publique.
24. S. E. Modeste Bahati Lukwebo a, pour sa part, également souligné le rôle de la numérisation dans l'amélioration de la transparence des systèmes fiscaux et douaniers en tant que moyen de renforcer la bonne gouvernance et la reddition des comptes.
25. Soulignant l'exemple du Ghana, l'hon. Abena Osei-Asare, a noté que l'exploitation de la participation civique est cruciale si l'on veut s'assurer que les systèmes fiscaux et les régimes fiscaux soient compris et soutenus par les citoyens, en particulier dans le contexte actuel de renforcement de la mobilisation des ressources nationales. Elle a noté que les efforts du Ghana comprenaient la création d'un bureau du procureur spécial chargé d'enquêter sur les cas de corruption.
26. M. Kassim Chabi Taba, représentant du Bénin, a souligné la nécessité d'institutionnaliser la lutte contre la corruption. A cet effet, il a insisté sur la prise d'une loi de lutte contre la corruption et la mise en place d'une autorité chargée de la lutte contre la corruption et placée sous l'autorité directe de la Présidence de la République. Par Ailleurs, il a souligné l'importance de réduire les contacts entre le contribuable et l'administration fiscale.
27. Dans son intervention, Mme Mariame Hien / Zerbo du Burkina Faso a souligné l'importance pour les pays africains de signer et de ratifier les protocoles et instruments juridiques visant à lutter contre la corruption. Elle a souligné l'importance de cadres cohérents, à travers la rationalisation des procédures de l'administration publique, pour prévenir et réduire les incitations à la corruption dans le système fiscal. Elle a indiqué que le Burkina Faso a pris plusieurs mesures pour renforcer la lutte contre la corruption, à travers notamment la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption, la systématisation des flux de fonds et la modernisation de la gestion immobilière.

28. S'exprimant sur la dimension sexospécifique de la corruption en Afrique, Mme Letty Chiwara, Représentante d'ONU-Femme en Éthiopie a déclaré que l'Afrique perdait chaque année environ 148 milliards de dollars EU, équivalant à 25 % de son PIB, en raison de la corruption. Dans la perspective d'une croissance inclusive et durable, elle a souligné la nécessité de mener des recherches sur l'impact différentiel de la corruption sur le genre en Afrique et d'élaborer des indices de corruption.

## **Discussions**

29. Au cours des discussions, la réunion a souligné l'importance pour les pays africains de concevoir et de mettre en œuvre des formations spécifiques à tous les niveaux pour bâtir des sociétés civiques dans lesquelles la lutte contre la corruption est une valeur éthique. En outre, la réunion a examiné la dimension sociale de la corruption en ce qui concerne son incidence sur la fourniture de services de base aux femmes, aux enfants et aux jeunes.

30. La réunion a également discuté de l'importance de la ratification des conventions et des protocoles aux niveaux continental et international afin de s'assurer que les pays prennent les mesures nécessaires pour lutter contre la corruption. À cet égard, le consensus qui s'est dégagé sur certaines pratiques optimales a souligné la nécessité de la déclaration des actifs en tant qu'outil puissant de prévention et de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. Ceci est crucial pour garantir la transparence et la responsabilité et permettra de prévenir la corruption et la richesse inexplicée des fonctionnaires.

31. Les participants ont noté qu'il était important de renforcer les capacités des institutions existantes et de garantir leur indépendance afin de s'attaquer aux causes profondes de la corruption, d'enquêter sur les affaires de corruption et les infractions connexes et d'engager des poursuites.

## **Recommandations**

32. À la lumière des discussions, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il est nécessaire que les États membres élaborent et mettent en œuvre des formations spécifiques à tous les niveaux pour bâtir des sociétés civiques dans lesquelles la lutte contre la corruption est une valeur éthique ;
- b) Il est nécessaire que les États membres signent et ratifient tous les protocoles continentaux et internationaux pertinents et les instruments juridiques consacrés à la lutte contre la corruption; et
- c) La lutte contre la corruption doit impliquer les Chefs d'Etat et de Gouvernements, les Parlements, le pouvoir judiciaire, ainsi que le secteur privé et la société civile.

## **D. Table ronde sur « la lutte contre les flux financiers illicites »**

### **Présentation**

33. Le Président, M. Mohamed Abbas Maherzi, Directeur de la politique fiscale du Ministère algérien des Finances, a souligné l'importance de la prévention des FFI en Afrique et a présenté les membres du panel composé de Mme Juldeh Ceesay, Secrétaire permanente adjointe à la mobilisation des ressources et à la coopération internationale de la Gambie, M. Ibrahim A. Zeidy, Directeur de l'Institut monétaire du COMESA et M. Julio Escolano, représentant résident du FMI en Éthiopie. Il a également demandé à chaque membre de la table ronde de répondre aux trois questions directrices suivantes :

- Quelles sont les expériences réussies dans la lutte contre les flux financiers illicites liés à la fiscalité?
- Quelles politiques pourraient être utilisées contre la fausse facturation et la lutte contre le blanchiment d'argent?
- Comment une intégration régionale réussie peut-elle contribuer à réduire les flux financiers illicites?

34. La représentante de la Gambie a informé la réunion que de nouvelles réformes avaient été entreprises par son pays pour renforcer l'administration fiscale et les institutions chargées de la perception des impôts. Elle a également indiqué que le gouvernement avait introduit le système de numéro d'identification fiscale (TIN), l'informatisation des systèmes fiscaux et des incitations pour le personnel de l'administration fiscale afin de réduire la corruption. En outre, elle a mentionné que le gouvernement a pris des mesures visant à sensibiliser la population à la nécessité de lutter contre les FFI. Elle a conclu son intervention en indiquant que les organisations régionales devraient renforcer les capacités des États membres afin qu'ils puissent adhérer et se conformer aux protocoles régionaux et internationaux.

35. Le représentant du FMI a, pour sa part, souligné l'importance de l'impact négatif des flux financiers illicites sur l'économie africaine. Il a également mentionné la nécessité d'harmoniser les procédures douanières et les statistiques commerciales. Au niveau régional, il a recommandé que l'on définisse clairement les IFF et qu'il existe un échange d'informations entre les autorités chargées de l'application de la loi.

36. Le représentant du COMESA a souligné la nécessité de renforcer les capacités des États membres, notamment des fonctionnaires des douanes et des banques centrales, de renforcer la coopération entre les États membres et de partager les meilleures pratiques au niveau régional.

### **Discussions**

37. Au cours des discussions, les participants ont formulé plusieurs observations, notamment sur les causes des flux financiers illicites sur le continent et ont partagé leurs expériences nationales.

## **Recommandations**

38. Après les discussions, la réunion a formulé les recommandations suivantes:

- a) Les organisations régionales devraient renforcer les capacités des États membres afin qu'ils puissent adhérer et se conformer aux protocoles régionaux et internationaux ;
- b) La CUA devrait mettre en place un instrument africain de partage des bonnes pratiques et un système pour le partage de données. A cet effet, la CUA doit effectuer une étude de faisabilité sur la mise en place des deux instruments et en faire un rapport sur les implications financières, juridiques et structurels qui pourraient en découler en vue de sa soumission, pour examen lors de la prochaine session du CTS ;
- c) La CUA devrait renforcer la capacité des États membres à mieux négocier avec les pays développés et les partenaires ;
- d) La CUA devrait procéder à une évaluation des agences en charge de la lutte contre la corruption, les flux financiers illicites et d'autres crimes liés dans la perspective du renforcement de leurs capacités et la coordination de leurs efforts. Elle devrait à cet effet faire un rapport au CTS lors de sa prochaine session ;
- e) La CUA devrait développer une méthodologie pour mesurer les FFI ;
- f) La CUA devrait prendre des mesures pour harmoniser les procédures et méthodes douanières afin de produire des statistiques commerciales ; et
- g) Les États membres devraient rationaliser les exonérations fiscales et les incitations fiscales afin de réduire leur impact sur les recettes et le développement de l'État et surveiller la mise en œuvre.

### **III. Examen du rapport et des recommandations de la réunion des experts**

39. Les participants ont pris note et adopté le rapport de la réunion des experts et ils ont fait d'importants commentaires suivants :

#### ***Discussions lors de la session d'ouverture***

- a) L'Afrique du Sud a rappelé ses réserves exprimées lors de la réunion d'experts et a exprimé le besoin d'inclure leurs réserves dans le rapport d'experts ;
- b) La CUA doit envoyer les documents de travail dans toutes les langues de l'Union africaine aux États membres au moins 30 jours avant l'ouverture d'un CTS conformément aux règlements intérieurs en vigueur ;
- c) La CUA devrait envoyer des invitations au CTS en utilisant les voies diplomatiques officielles, à savoir les ambassades à Addis-Abeba et les ministères des Affaires étrangères ainsi que les autorités compétentes des États membres ; et
- d) Demander à la CUA de consulter le Bureau du CTS avant de convoquer les futures sessions afin de veiller à ce que les réunions ne se chevauchent pas et d'assurer la participation effective de tous les ministres.

## **Présentation et examen du rapport de la réunion des experts indépendants sur le thème du CTS**

- a. La CUA, en collaboration avec les Etats Membres doit elaborer les termes de références relatif au Group d'expert indépendant en matier de finance et en determiner les liens institutionnels avec le CTS finances, affaires monétaires, planification économique et intégration.

## ***Présentation et discussion sur le thème : « Mobilisation des ressources nationales : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. »***

- a. La CUA devrait créer son propre mécanisme d'évaluation des flux financiers illicites, en s'appuyant sur ceux existants au niveau régional, pour mesurer les flux financiers illicites et mettre en place un système de collecte de données pour combattre et traquer la corruption et les flux financiers illicites. En outre, la Commission devrait créer un forum consultatif pour valider les données sur la corruption et les flux financiers illicites et partager les meilleures pratiques et expériences.

## **STATAFRIC et PANSTAT**

- a) La CUA devrait soumettre le projet de statut des deux institutions aux États membres pour recueillir leurs observations, dans les 30 jours suivant la date d'envoi des deux documents, ou avant le 1<sup>er</sup> juin 2018, afin de permettre à la Commission de finaliser les deux documents et de les soumettre au prochain CTS.

## **IV. Examen et adoption du rapport et de la déclaration de la réunion ministérielle**

40. Le rapport et la déclaration ministérielle ont été adoptés avec des amendements.

## **V. Questions Divers**

41. Aucun debat n'a eu lieu sur ce point de l'ordre du jour.

## **VI. Clôture**

42. Dans son allocution de clôture, S.E. Prof. Victor Harison, Commissaire aux affaires économiques de la CUA a remercié les Etats membres pour leur participation active à cette deuxième session du Comité Technique Spécialisé sur les finances, les Affaires Monétaires, la Planification Economique et l'Intégration. Il a interpellé les Etats Membres afin qu'ils soutiennent les efforts de la Commission en vue de la production de données statistiques de qualité pour une lutte efficace contre la corruption, les flux financiers illicites pour une meilleure mobilisation des ressources intérieurs.

43. S.E. Prof Bahati Lukbwebo, Président de la deuxième réunion ministérielle du CTS, a souligné l'importance de la mobilisation des ressources intérieures

et appelé les Etats Membres à redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption, et les flux financiers illicites. Il a souligné que beaucoup d'efforts restent à consentir pour faire face aux enjeux de développement de l'Afrique afin d'attirer des investissements pour la réalisation de l'Agenda 2063.